
Adresse du conseil général du district de Dijon qui félicite la Convention de sa fermeté et sa vigilance, qui ont permis de déjouer les complots des conjurés, lors de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général du district de Dijon qui félicite la Convention de sa fermeté et sa vigilance, qui ont permis de déjouer les complots des conjurés, lors de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 179-180;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29073_t1_0179_0000_5

Fichier pdf généré le 01/02/2023

[Extrait des reg. du C. révol. Alais, 6 germ. II] (1).

A onze heures du matin, dans la salle ordinaire où le Comité tient ses séances, les membres composant le Comité, assemblés avec les citoyens Félines, président de la Société populaire, et Rovère, lieutenant de la gendarmerie nationale, de résidence à Alais.

S'est présenté l'agent national près le district d'Alais. Il a annoncé qu'une conjuration venoit d'avoir lieu à la Commune de Paris; il a rappelé les conspirations fédéralistes qui eurent lieu à l'époque de la Révolution du 31 mai; il a dit qu'un nombre considérable de ces conspirateurs sont encore impunis, que le salut du Peuple exige que notre sollicitude tende constamment à leur destruction; qu'il a vu avec douleur que le précédent Comité, au lieu d'appliquer la loi du 17 septembre aux malveillans qui existent dans cette commune, a cherché à les justifier; il s'est résumé à demander l'application de cette loi qui peut seule réduire le nombre des ennemis de l'égalité, et les mettre dans l'impossibilité de lui nuire.

Le Comité l'a invité à sa séance, et après avoir mis sur le bureau la loi du 17 septembre et celle du 23 ventôse, et en avoir fait faire lecture;

Considérant que les aristocrates, les fanatiques, les royalistes et les fédéralistes de cette commune, au lieu de se repentir de leurs forfaits, ont paru avoir conçu de nouvelles espérances, depuis que Bertrand et Langlais, soi-disant agents de la République, avoient fait élargir certains contre-révolutionnaires;

Qu'il ne peut pas être mis en doute que le seul moyen de sauver la République, est celui de sacrifier tous ses ennemis;

Que tous les individus ci-après désignés ont donné des preuves certaines qu'ils doivent être rangés dans cette classe sous la triple qualité d'aristocrates, de fanatiques et de royalistes.

Nobles et seigneurs: Montolieu père et fils, Lascours, Bousanquet, Hostalier, Desponchés père et deux fils, Navacelle, Montmoirac, Lafare-Picard, Labruyère, le ci-devant abbé Lafare, Guiraudet dit major, Calvière, Veau, ci-devant seigneur de Robiac, Lancisolle, Boissier de Sauvage, Martin Labessède, Cadolle et sa femme et leur fils, Domergue St. Florent, Bois-Robert et sa femme, Cabanne de Camont, Gabriel Reroche, père et fils cadet, Laribal de Boisson, Dhombres, ci-devant seigneur et subdélégué, la veuve Montalet et ses filles, les sœurs Latour, Deleuze Villaret, la veuve Pelerin, Rivolet, Puzet chez Pouget, rue St Vincent, la veuve Dejeu, son fils et ses filles.

Ci-devant ecclésiastiques suspects: Guiraudet oncle et neveu, ci-devant chanoines, Ramel, André, Rochemore, d'Entremaux, Raymond, ci-devant curé de Martignargues, Delmas, Trelis, Chabrol, Delpuech, Laplane, Ligou.

Fonctionnaires publics destitués ou fédéralistes associés à la ci-devant noblesse: Thomas Aigoïn, Aigoïn aîné, Rocheblave aîné, Louis Rocheblave,

Crozade, Canonge aîné, Rivière, avoué, Blanc, valet de l'abbé de Lirac, Coulet, ci-devant commis au charbon, Aubrespin, agent, Murjas, droguiste, Jacques Chambon, Lacombes-Gros yeux, Blanchon, tailleur, Laurent Guibal et sa sœur la bossue, Silvain père, de la cavalerie, Nouvel frères, fabricants et négociants, Paisac frères, Belin, traiteur, Thomas, rue Bresis, Clapier, médecin, Pagès, chirurgien, Galibert, Pouget, notaire, restant chez la veuve Gautier, Puech, droguiste, Louis Bonnet, Gaillard, marchand, Dhombres, droguiste, Almeras, agent de Rauquil, émigré, Vincent Guibal aîné, Rivière, homme de loi, Labbé, ci-devant contrôleur, le domestique de Bousanquet, dit St. Louis, Nouvel, homme de loi, Deslebres, Casimir Daniel, Ballet, cadet, Robin, ferblantier, Chambon père, négociant, Mahieu, négociant, Parès, ci-devant commissaire du roi, Cassenat aîné, Lafond, ci-devant Municipal, Jouain, marchand, Trescol, Augier aîné, Argenson cadet, la femme de Dasses, émigré, Charlotte Pomier, épouse de l'émigré Brosard, les Firmas, sœurs, tantes, de l'émigré Firmas, Ramel, homme de loi, la fille aînée de Boulze, femme d'émigré, la femme de Sugier, la femme de Caylet, la femme de Trelis.

Arrêté, que les 116 contre-révolutionnaires qui viennent d'être nommés, notoirement connus pour ennemis de la Révolution, de la Liberté et de l'Egalité, seront arrêtés et conduits à la maison d'arrêt de cette commune, que le scellé sera apposé sur les papiers par le juge de Paix, assisté d'un des membres du Comité; qu'expédition du présent mandat d'arrêt sera délivrée au commandant de la gendarmerie, au juge de paix, pour le mettre à exécution de suite, chacun en ce qui le concerne; qu'il en sera envoyé également une à l'administration du district, avec invitation de déterminer la force armée nécessaire pour contenir les malveillants qui seront incarcérés, et prendre encore toutes les mesures que la sagesse lui inspirera pour le paiement des frais de garde et la subsistance des indigens, s'il y en a; et enfin que le présent arrêté sera imprimé au nombre de 400 exemplaires, aux frais des détenus, tout comme de ceux qui ne pourroient pas être arrêtés.

LANTEIRE (agent nat.), ROVÈRE (commad' de la gendarmerie nat.), THEULES, P.J. CAZOT fils, PELADAN, AUBRESPIN, MARTIN, ROUVIÈRE, VEIRUN, A. CABANIS, RAVACHOL, ROUZIER fils, FÉLINES.

P.c.c. : THEULE (vice-présid), VEIRUN (secrét).

h

[Dijon, s.d. Le distr. à la Conv.] (1).

« Encore une fois vous venez de vous montrer dignes de l'estime que nous vous portons, de la confiance dont vos concitoyens vous ont investi. Votre fermeté, votre infatigable vigilance à veiller au salut de la Patrie, à déjouer les complots des conjurés, à extirper de votre propre sein les traîtres qui s'y trouvent, attestent à

(1) C 300, pl. 1054, p. 29. Imprimé à Alais, à l'Imp. nationale F. Ager.

(1) C 98, pl. 1038, p. 30. Bⁿ, 25 germ. (2^e suppl^t); J. Sablier, n° 1248.

l'univers la grandeur du peuple français, par le sublime héroïsme de ses représentants. Courage, égides de la Liberté. Consolidez votre magnifique ouvrage; continuez votre pénible mais honorable carrière et l'amour de la nation entière que vous avez tant de fois sauvée, la reconnaissance des peuples esclaves que vous préparez à la liberté et les éloges de la postérité qui vous admirera, deviendront votre récompense et assureront votre gloire. »

VAULT, St PERRIN, Ch. FROMARD, TRULLARD (*agent nat.*), B^{te} OLLENOT, P. BOSSER, (?) AUDIFFRED, J.P. JOUVELOT, DUSTIN, G. GABET, GARNIER (*secrét.*).

i

[*Crest, s.d. La comm. à la Conv.*] (1).

« Pères du Peuple,

Votre active surveillance, votre fermeté viennent de sauver la république, une conspiration horrible vouloit anéantir la liberté, mais les traîtres ont été déjoués et bientôt la hache nationale fera justice de leurs forfaits, continuez sages Législateurs, vous tenez dans vos mains la balance de nos destinées, notre bonheur est assuré, vous avez mis la probité et la vertu à l'ordre du jour; aussitôt le crime a frémi, aussitôt il a cherché à se couvrir du manteau de la popularité et du patriotisme, mais l'œil perçant des Comités de salut public et de sûreté générale a su le découvrir malgré ces déguisements; que le glaive de la loi fasse disparaître du sol de la liberté les ennemis du peuple, les égoïstes, les modérés et les agitateurs. Pour nous, invariablement attachés aux principes révolutionnaires que vous avez décrété, nous nous rallierons toujours à la Montagne, ce palladium sacré qui nous a sauvé tant de fois, et en qui nous avons placé toute notre espérance.

Depuis longtemps, Citoyens représentants, nous vous avons offert des dons nombreux pour les défenseurs de la patrie, depuis longtemps, les hochets du fanatisme et de la superstition ont été épurés par le creuset national, aujourd'hui nous ferons déposer à l'administration du district le produit de notre atelier pour la fabrication du salpêtre et nous espérons chaque décade faire la même offrande à la république.

CHABRIER (*off. mun.*), BOTHIEL l'aîné (*off. mun.*), FEUTOU cadet (*off. mun.*), RUSPUIL (*off. mun.*), STOVET, J. Florent BOREL (*off. mun.*), FAURE, DROGUE cadet, ARNOUX (*maire*), J. BIULLE, BLACHE (*off. mun.*), P. LORIBERT, VERTUPIER, E. REYNAUD, JANSON (*off. mun.*), LOMBARD, LATUNE (*agent nat.*), MERCIER (*secrét.*).

j

[*Castres, s.d. Le distr. à la Conv.*] (2).

« Mandataires du Peuple,

Encore une fois vous avez sauvé la liberté et rassuré les patriotes. La plus horrible des

conspirations, la scélératesse la plus révoltante, les crimes les plus noirs, tout se réunissoit pour la perdre, tout conspirait pour nous redonner des fers... Des fers aux Français! A ce mot tout leur sang bouillonne, l'indignation s'empare de tous les cœurs, le courage prend un essor sublime. Nous mourrons tous avant de consentir à cet opprobre, à cette dégradation. Que les perfides, que les traîtres soient sévèrement punis, qu'ils soient exterminés. Les scélérats! ils ont voulu nous ravir le premier des biens, ils ont voulu faire couler des flots de sang, ils ont voulu... Mais leurs complots ont été déjoués, leurs machinations ont été connues, et la tête des conspirateurs va tomber. Justice, justice, Législateurs, nous vous la demandons et nous vous la demandons avec instance. Les monstres dont vous avez arrêté la rage ne doivent pas plus longtemps respirer l'air que nous respirons; ils ne doivent pas plus longtemps souiller le sol qu'ils vouloient rendre esclave. Législateurs, que votre œil vigilant ne se ferme jamais. Il est peut-être d'autres conspirateurs qui vous entourent, connaissez-les, et arrêtez leur marche infernale. Nous vous remercions de tout ce que vous venez de faire pour la liberté. Vous avez toute notre confiance, toute notre estime; nous vous devons l'une et l'autre, et c'est avec une bien douce satisfaction que nous vous en offrons le tribut. Nous vous demandons de proroger jusqu'à la paix les pouvoirs du Comité de salut public et ceux du Comité de sûreté générale; l'un et l'autre ont bien servi la patrie, et elle leur est chère et le continueront. »

Ch. DEBRUS, PEBONARD, CARAVON, PERILLÉ, RIBES, CAVAILLÉ, BOUTES, J. J. BARTHEZ (*agent nat.*), PIORRÉ (*secrét.*).

k

[*Brion-du-Gard, 6 germ. II. La Sté popul. à la Conv.*] (1)

« Législateurs,

Depuis longtemps nous vous avons appris que nous n'avions ni prêtres, ni ministres; que le fanatisme avait pour jamais fui du milieu de nous; que nous ne connaissions plus d'autre culte que celui de la raison. Notre commune fut la première du département à donner un exemple que les vrais amis d'un gouvernement républicain ne doivent pas balancer de suivre. Cependant nous avons la douleur d'apprendre que notre adresse a été égarée, et que nous, qui avons été les premiers dans le département du Gard à faire luire le flambeau de la philosophie, sommes les derniers à bien mériter de la Patrie. Nous vous faisons en conséquence parvenir un autre extrait de la délibération de notre commune, dans laquelle vous verrez les principes que nous professons tous. Mais nous ne voudrions plus rien sur cet article. Un sentiment plus vif nous presse. Nous sommes dans ce moment assemblés dans le lieu de nos séances; nous lisons les nouvelles. Qu'entendons-nous tout à coup? Nous entendons parler d'un complot terrible, d'un attentat contre la Représentation nationale.

(1) C 298, pl. 1038, p. 6. B^{te}, 18 germ. (1^{er} suppl^t).

(2) C 298, pl. 1038, p. 29.

(1) D XXXVIII, I, 6. *Débats*, n° 570, p. 375. B^{te}, 20 germ. (1^{er} suppl^t).